

SÉANCE DU 9 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le neuf janvier, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PLANCHE, Maire.

Présents : Mesdames DELPECH, DELPY, SMITH, TOCAVEN.
Messieurs ARNAUDET, BACHELARD, LACHAIZE, PLANCHE.

Excusés : Madame RODRIGUEZ. Messieurs LEFEVRE, PECHMEZAC.

Monsieur Bernard BACHELARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025 qui est adopté à la majorité (2 abstentions, Mesdames DELPECH et TOCAVEN absentes lors de la séance de décembre 2025).

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'Assemblée.

Avenant 1 au contrat de Prévoyance :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer le contrat avec la MNT/Relyens pour le maintien de salaire et la prévoyance des agents. Au 1^{er} janvier 2026 les cotisations des agents assurés augmentent, il soumet donc au vote l'avenant tarifaire.

Reste à faire pour le PCS :

En raison de l'absence de Madame RODRIGUEZ, ce point du jour est reporté à une séance ultérieure.

Proposition d'une motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes :

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes, proposée par l'Association des Maires de France (AMF).

La motion est adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION

N° 2026/01 – Avenant tarifaire au contrat de Prévoyance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024/22 en date du 8 novembre 2024, portant adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance », le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer le contrat de Prévoyance Maintien de salaire du Centre de Gestion/MNT/Relyens.

La MNT a transmis l'avenant tarifaire intégrant l'indexation de 3 % des cotisations, conformément à l'article 59 des Conditions Générales de ladite convention, à effet au 1^{er} janvier 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance maintien de salaire, invalidité, perte de retraite, décès- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.

MOTION

N° 2026/M1 – Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d’agir des communes.

La liberté locale est la condition d’une démocratie vivante et d’une action publique efficace. Or la liberté locale et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l’action publiques des citoyens, est pourtant l’une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l’occasion du 107e Congrès des maires, l’Association des Maires de France et des présidents d’intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l’effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de Simeyrols partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d’agir aux communes et intercommunalités**, par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l’Etat ou d’une autre collectivité ;
- **L’autonomie financière et fiscale**, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité**, qui confie par principe à l’échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d’une même catégorie.

La commune de Simeyrols s’oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d’agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l’AMF sur :**

- **Le pouvoir réglementaire local**, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d’action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d’urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu’il y a 20 ans, et pourtant, c’est l’inverse qui se produit.

Enfin, **le pouvoir d’agir implique des moyens. L’Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n’est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Virement de crédits :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la fongibilité des crédits, il a effectué un virement de crédit au compte 10226 en dépenses investissement afin de reverser la part communautaire de la taxe d'aménagement (TA) 2025. Pour le budget 2025, il avait été prévu uniquement le reversement au profit de la CCPF de la TA 2024 mais la CCPF a demandé, en décembre 2025, le reversement de celle de 2025.

✓ **Organisation de la cérémonie des vœux du Maire 2026 :** La cérémonie se tiendra le samedi 17 janvier à 18h00 à l'Espace Claude Sirey. Le buffet a été commandé à PROXI, comme l'année dernière.

Monsieur ARNAUDET demande si la présence des Conseillers à 17h00 est suffisante pour l'installation de la salle.

Madame TOCAVEN s'occupe de charger la sono et de la mettre en place dans la salle.

Monsieur BACHELARD s'excuse mais il ne pourra être présent pour des raisons professionnelles.

Madame DELPECH précise qu'elle sera probablement en retard, retenue par ses activités associatives.

Madame TOCAVEN précise qu'il sera obligatoire de faire le ménage à la fin de la cérémonie car la salle est occupée dès le lendemain.

✓ **La Gazette 2025 et le Mairie Info pour la cérémonie des vœux** seront distribués samedi 10 janvier par Messieurs le Maire et BACHELARD.

✓ Madame TOCAVEN explique qu'ils ont avec Monsieur BACHELARD fait l'inventaire du matériel et vaisselle de la Salle des Fêtes. La vaisselle abîmée a été déposée en déchèterie. Une liste de matériel manquant a été établie, elle conviendra d'un rendez-vous avec Monsieur LACHAIZE pour procéder aux achats nécessaires.

✓ Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la conférence des Maires pour le PLUi a eu lieu. Le PLUi sera arrêté lors du prochain Conseil Communautaire le 20 janvier 2026.

✓ **Lecture des vœux et de l'invitation du Président du Conseil Départemental à la cérémonie des vœux.**

✓ **Manifestation le 17 janvier 2026 à 14h à Beynac pour soutenir la boucle multimodale et protester contre la décision du tribunal administratif de Bordeaux d'annuler le projet du Département de la Dordogne.**

✓ Monsieur LACHAIZE propose un petit exposé sur le verger. Le 12 décembre dernier les plantations des arbustes et petits arbres à fruits rouges ont été réalisées avec l'aide des enfants des écoles de Prats-de-Carlux et l'Ecole Envie. Il manquait 4 arbres qui seront livrés fin janvier. Les éléagnus, mis en nourrice, seront plantés en même temps que les arbres manquants.

Monsieur BACHELARD ajoute qu'il faudra fixer une date pour réaménager l'accès au verger qui s'avère actuellement établi sur la propriété privée limitrophe au verger.

Madame DELPECH expose qu'un panneau fourni par la CCPF doit être installé au niveau du verger. Ce panneau est composé d'un texte sur les vergers existants sur le territoire de la CCPF, d'un encart sur le verger de Simeyrols et un espace sera laissé pour les enfants des écoles.

La séance est levée à 18 heures 56.

**Le Maire
PLANCHE Jean-Pierre**



**La Secrétaire de séance
BACHELARD Bernard**

